



Bernard Guillemain

La fondation de La Sauve dans le renouveau religieux de la fin du XIème siècle

In *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du cinquième colloque tenu à La Sauve-Majeure les 9, 10, 16 et 17 septembre 1995, CLEM, 1996, pp. 13-17.



Conditions d'utilisation : l'utilisation du contenu de ces pages est réservée à un usage personnel et non-commercial. Toute autre utilisation est soumise à une autorisation préalable du CLEM. Contact : clempatrimoine@free.fr.



Citer ce document : Guillemain (Bernard), La fondation de La Sauve dans le renouveau religieux de la fin du XIème siècle, *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du 5e colloque tenu à La Sauve-Majeure les 9, 10, 16 et 17 septembre 1995, CLEM, 1996, pp. 13-17.
<http://www.clempatrimoine.com>

La fondation de La Sauve-Majeure dans le renouveau religieux de la fin du XI^{ème} siècle

BERNARD GUILLEMAIN

*Professeur émérite de l'Université
Michel de Montaigne-Bordeaux III*

L'histoire religieuse de l'Occident dans le seconde moitié du XI^e siècle est animée par trois mouvements de rénovation : l'expansion de l'ordre de Cluny, la réforme de l'Eglise séculière que l'on a coutume d'appeler la réforme grégorienne, la recherche d'un nouveau monachisme suscitée par l'érémisme et l'idéal de la "vie apostolique" c'est-à-dire celle que les apôtres avaient pratiquée¹. Ces mouvements ont des origines différentes ; leur chronologie n'est pas semblable ; chacun a son identité ; mais ils ont ceci en commun qu'ils se détachent des contraintes du siècle, qu'ils s'efforcent de se libérer des influences des pouvoirs laïcs ; pour eux l'alliance carolingienne de l'Empire et de l'Eglise doit être dénouée. Chacun a son orientation propre, mais il leur arrive de s'approcher, de s'épauler.

Le monastère de Cluny a été fondé en 909 par le duc d'Aquitaine et comte de Mâcon, Guillaume le Pieux². Celui-ci l'établit sur la villa qu'il possédait là et qu'il donna aux saints apôtres Pierre et Paul, ce qui revenait à remettre la propriété éminente au chef de l'Eglise romaine; en signe de cette dépendance l'établissement devait verser tous les cinq ans

un cens de dix sous pour le luminaire des églises romaines consacrées aux deux apôtres. Le fondateur a choisi le premier abbé, Bernon, mais il a laissé aux moines le soin d'élire les successeurs ; il a demandé que fût suivie la règle bénédictine, réformée par Benoît d'Aniane. Le statut du monastère a été peu à peu précisé grâce à la papauté qui était responsable de sa protection: non content d'être soustrait à toute ingérence temporelle, l'établissement fut exempté de l'autorité épiscopale et au spirituel rattaché directement à l'Eglise romaine. En 1024, Jean XIX étendit à tous les moines relevant de Cluny, où qu'ils fussent, la soustraction au pouvoir des évêques. C'est que Cluny avait rassemblé sous sa direction un nombre croissant de maisons monastiques. Les longs abbatiats d'Odilon (994-1049) et d'Hugues de Semur (1049-1109) ont imprimé au mouvement une force impressionnante: de 70 établissements vers 1049 le groupement a dépassé 800 au début du XII^e siècle ; il touche directement ou indirectement plus de 1100 maisons; il comprend des prieurés établis sur les domaines donnés à Cluny et dirigés par des supérieurs choisis

par l'abbé, des monastères qui se sont agrégés à l'organisation clunisienne, des abbayes qui ont adopté les coutumes clunisiennes. L'abbé de Cluny est à la tête d'un ordre qui a débordé l'ancienne zone d'influence du royaume de Bourgogne, au sud-est et au centre du royaume capétien, vers le bassin parisien, l'Angleterre, l'Allemagne rhénane, la Lombardie, la Catalogne, le royaume de Castille, la Gascogne restant à l'écart. L'abbé de Cluny s'emploie à entretenir de bonnes relations avec les souverains comme avec le pape ; il se trouve à Canossa quand l'empereur Henri IV se présente devant Grégoire VII. Il reçoit tant de dons, notamment une énorme rente du roi de Castille, qu'il peut construire la troisième église abbatiale ; peut-être celle-ci accueille-t-elle 400 moines et novices. L'ordre est inséré dans la société et cherche à la transformer; il participe à la diffusion de la Paix puis de la Trêve de Dieu; il s'appuie sur l'aristocratie dont il attire les femmes, surtout les veuves, à Marcigny en 1055 ; il commande le travail d'un nombre considérable de domestiques et de paysans ; il entretient des paroisses sur ses immenses domaines et il

en perçoit les revenus. Le grand prieur Eudes de Châtillon monte sur le trône pontifical sous le nom d'Urbain II : il autorise l'abbé de Cluny à être coiffé de la mitre, il précise que cet abbé exerce une autorité sans partage sur le monastère, la ville et la campagne d'alentour, il répète qu'aucun évêque ne peut intervenir dans une maison clunisienne s'il n'y est pas invité. Tous les privilèges, toutes les influences tirent leur justification de la prière liturgique à laquelle les moines consacrent la plus grande partie de leur temps. Messes, offices, processions, sans cesse allongés, accompagnés par le chant, se déroulent dans un cadre dont les proportions ont été choisies pour suggérer une symbolique, tournent les vivants et les morts vers l'approche du ciel où est entrevue la gloire de Dieu. Les moines de Cluny illustrent une "civilisation" selon le mot de Marcel Pacaut. Ils remplissent par excellence le rôle des *oratores* dans la société chrétienne¹.

Le redressement de l'Eglise séculière semble d'abord dépendre essentiellement d'une réforme morale. Si l'on évitait la simonie, qui était le trafic vénal des fonctions et des choses sacrées, si l'on éliminait les hommes d'église qui, ne respectant pas la chasteté, s'abandonnaient au désordre sexuel dans le concubinage ou même le mariage - ce qu'on appela le nicolaïsme-, il n'y aurait pas lieu de bouleverser le système mis en place par les Carolingiens, qui liait l'autorité temporelle des princes et des seigneurs et l'autorité spirituelle des évêques et des curés de paroisse. Telle fut la pensée et la conduite des empereurs germaniques Henri II (1002-1024) et Henri III (1039-1056). Ce dernier confia le siège de Pierre

à l'évêque de Toul, Bruno d'Eguisheim, Léon IX, qui tint des conciles à Rome, à Reims et à Mayence pour condamner la simonie et le nicolaïsme ainsi que les prélats qui en étaient coupables. Pierre Damien une fois sorti de sa solitude est créé cardinal-évêque d'Ostie en 1057, ne cessa point jusqu'à sa mort en 1072 dans ses écrits, ses sermons et ses légations de fustiger les maux qui gangrenaient le clergé, sans remettre en cause l'alliance de l'autorité royale tout particulièrement celle de l'empereur et de l'autorité religieuse dont il reconnaissait que la primauté appartenait à l'évêque de Rome.

Pourtant dans les milieux lotharingiens cheminait depuis un siècle l'idée que la puissance spirituelle était supérieure à celle des princes. Wason, l'évêque de Liège depuis 1041, déniait à l'empereur Henri III le droit de déposer l'archevêque de Ravenne à moins qu'il n'ait fait preuve de négligence et d'infidélité dans les choses séculières et, constatant que le souverain avait déposé l'évêque de Rome, Grégoire VI, il protestait que nul n'avait le droit de juger le chef de l'Eglise. Dans l'entourage que Léon IX réunit autour de lui, le moine lorrain de Moyennoutier, Humbert, dont il fit un cardinal-évêque de Silva Candida et un légat, dénonçait l'investiture laïque comme responsable de la simonie et il exaltait la dignité sacerdotale au-dessus de la dignité royale, comme l'âme commandait au corps et le ciel surmontait la terre.

Le bref pontificat de Victor II (1055-1057), auparavant évêque d'Empire à Eichstaedt, se plaça dans la lignée de celui de Léon IX. Mais la disparition d'Henri III et la régence de l'impératrice Agnès pour le compte du très jeune Henri IV, le rôle protecteur que pouvait éventuelle-

ment jouer le duc Godefroy de Lorraine, marié à la comtesse Mathilde de Toscane donnèrent à l'élection du nouveau pape un tour inédit. Le choix du frère de Godefroy, Frédéric, abbé du Mont-Cassin et cardinal, qui devint Etienne IX, fut étranger à la cour germanique auprès de laquelle Hildebrand fut envoyé pour atténuer l'impression d'une rupture. Mais le successeur, Nicolas II (1058-1061), élu par les cardinaux-évêques, transforma en règle de droit ce qui pouvait paraître une simple opportunité : le décret du synode romain d'avril 1059 remit aux cardinaux-évêques le soin de distinguer l'évêque de Rome dont le nom devait être soumis ensuite à l'approbation des autres cardinaux et enfin à l'acclamation du clergé et du peuple romain. En cas d'empêchement à Rome, la procédure devait être appliquée en un autre lieu et recueillir l'approbation de certains religieux et laïcs. La confirmation impériale n'était prévue qu'après coup. Elle ne fut même pas sollicitée lorsque Anselme de Baggio, évêque de Lucques, devint le 30 septembre 1061 le pape Alexandre II selon les dispositions du décret de 1059. L'aristocratie romaine tenta de profiter de l'effacement de l'Empire en se prononçant pour Benoît X en 1058 et pour Honorius II (l'évêque de Parme Cadalous) en 1061, cette fois avec l'active complicité de l'impératrice Agnès et du chancelier impérial. Mais Alexandre II sut apaiser le schisme, sans revenir sur les conditions de son élection, et accroître l'influence de l'Eglise romaine par l'envoi de légats et une collaboration habile avec les autorités laïques (1061-1073). Hildebrand dont l'influence n'avait pas cessé de se faire sentir fut élu pape dans l'enthousiasme le 22 avril 1073, sans aucune référence à une

approbation impériale. Grégoire VII continua l'action de son prédécesseur, mais les évêques sur lesquels il comptait lui firent défaut et le bas-clergé s'éleva contre les condamnations de la simonie et du nicolaïsme, réitérées dès 1074. Il pensa atteindre l'origine des réticences et des oppositions en faisant condamner l'investiture de tout évêché par les laïcs au concile romain de février 1075 ; il ne distinguait pas l'attribution du pouvoir spirituel de la remise d'un temporel. Cette rupture avec tout un passé, certes orageux mais admis comme un partage légitime, fut justifiée par l'insertion dans le registre des lettres pontificales de 27 propositions affirmant l'autorité suprême de l'évêque de Rome non seulement dans l'Eglise mais dans le monde¹. Ces *dictatus papae* n'ont pas été proclamés mais ils inspirèrent l'attitude de Grégoire et esquissèrent en traits vigoureux une nouvelle image de la chrétienté. Puisque "l'Eglise romaine a été fondée par le Seigneur seul", le successeur de l'apôtre Pierre est le maître de la hiérarchie et des institutions ecclésiastiques, il juge souverainement, il ne peut errer, il légitime les textes canoniques, il a le droit de déposer les empereurs, il peut délier les sujets de leur serment de fidélité à des maîtres injustes. Il est possible de trouver des rapprochements entre ces postulats et les ouvrages théoriques qui avaient été consacrés aux relations du pouvoir pontifical et des pouvoirs civils; mais jamais un ensemble doctrinal aussi cohérent et aussi audacieux n'avait été avancé. Les péripéties du conflit entre Grégoire VII et Henri IV, les difficultés rencontrées par Victor III et, au début de son règne, par Urbain II ne remirent pas en cause l'attitude de la Papauté: à partir de 1095

Urbain II multiplia dans les conciles le rappel des dispositions antérieures, prononça des condamnations et s'imposa comme le chef du monde chrétien d'Occident en lançant la croisade. La prééminence du siège de Pierre était posée avec éclat, mais il n'était pas permis d'ignorer les obstacles que les décisions, prises et répétées au sommet, rencontraient dans leur application aux Eglises particulières. L'idéal de la "*libertas romana*" était loin d'être admis partout.

Cette époque décisive de l'histoire de l'Eglise médiévale a suscité de nombreux travaux qui ont été soumis eux-mêmes à des révisions. D'une abondante bibliographie, il suffit de retenir quelques tendances. Augustin Fliche a mis en valeur dès 1920 le rôle de *Saint Grégoire VII* (collection Les saints) : il publiait en 1924-1925 les deux volumes de *La Réforme Grégorienne* ; dans la synthèse qu'il consacrait en 1929 à *La chrétienté médiévale (395-1264)*, il attribuait 77 pages du livre III au temps de Grégoire VII et d'Urbain II et à la lutte du Sacerdoce et de l'Empire tandis que l'Eglise régulière n'avait droit qu'à 13 pages pour évoquer tout à la fois Cîteaux et saint Bernard ainsi que la naissance des ordres mendiants². Enfin dans *l'Histoire de l'Eglise* dont il assurait la direction avec Mgr. Victor Martin, il se chargeait entièrement du tome 8 intitulé *La réforme grégorienne et la reconquête chrétienne (1057-1123)*, s'attardant en 14 chapitres et 426 pages sur l'action de la Papauté et la querelle des investitures tandis qu'en un seul chapitre de 34 pages il évoquait "le mouvement monastique" avec Cluny sous saint Hugues, les ordres nouveaux et les chanoines réguliers³. Cette mise en valeur exceptionnelle de la réforme grégorienne

n'a pas été partagée par les historiographies anglaise et allemande qui ont bien vu les obstacles et même les échecs que l'application de ses principes rencontra dans les royaumes d'Angleterre et de Germanie. Tenant compte de travaux très variés, Jacques Paul dans le manuel sur *l'Eglise et la culture en Occident (IXème-XIIIème siècles)* paru en 1986 intitule bien son livre troisième "La réforme grégorienne (1050-1125)", mais après avoir présenté les idées, les événements et les hommes, il a bien soin de marquer les lieux et les étapes de façon à rendre compte de l'irrégularité et de l'inachèvement du mouvement. Non sans paradoxe, le tome 5 de *l'Histoire du christianisme. Apogée de la Papauté et expansion de la chrétienté (1054-1274)*, coordonné par André Vauchez et édité en 1993, n'intitule aucun chapitre "la réforme grégorienne", préférant donner des notices sur les papes qui se sont succédé et traiter en un chapitre "les pouvoirs chrétiens face à l'Eglise", c'est-à-dire "la querelle des investitures et ses aboutissements". En chacune de ces deux synthèses, le monachisme trouve la juste place qu'il mérite.

Des débats se sont élevés sur l'influence possible de Cluny sur la politique grégorienne⁴. Il est vrai qu'Hildebrand avait revêtu l'habit clunisien et que l'effort pour libérer l'Eglise romaine des interventions laïques se rapproche de l'exemption acquise par l'ordre clunisien. Mais les deux réformes ne se développent pas dans la même perspective. Cluny coopère avec les autorités temporelles, notamment avec l'Empire qu'il entend associer à la purification du corps clérical; il limite le rôle des évêques. Les Grégoriens insistent sur celui-ci et ils n'hésitent pas à rompre avec des pouvoirs qui pourraient limiter

la "liberté romaine" et qu'ils estiment d'une essence inférieure au pouvoir sacerdotal que l'évêque de Rome détient en sa plénitude.

De toute manière, l'entrée dans un ordre centralisé, la question de la place respective des hommes de religion et des autorités en place ne préoccupent guère des personnages qui cherchent par leurs propres moyens le genre de vie risquant le mieux de les rapprocher de Dieu. L'élection de la solitude était fort ancienne; elle avait rendu célèbres les anachorètes d'Égypte dès les III^{ème} et IV^{ème} siècles et avait inspiré à quelques-uns d'entre eux d'étranges mortifications. Au X^{ème} siècle, cette tradition avait été illustrée dans le sud de l'Italie, alors sous la domination de Byzance, par saint Nil, passant de l'existence conventuelle à l'éremitisme, enrôlant des disciples auxquels il imposait tout à la fois la prière, la lecture de l'Écriture et des Pères, la copie de manuscrits et des mortifications sévères. Son renom avait attiré dans sa retraite de Serperi le jeune empereur Otton III qui rêvait de reconstruire le monde. Saint Romuald, né en 952 dans la famille des ducs de Ravenne, avait cherché à concilier sous la direction d'un abbé la vie en communauté des novices et l'isolement des religieux éprouvés à Camaldoli. Saint Jean Gualbert avait préféré adopter la vie commune à Vallombreuse après 1030, mais dans une discipline sévère, un complet silence et une vocation contemplative si bien qu'il laissait les travaux manuels à des frères lais encore appelés convers. Au cours du XI^{ème} siècle, les expériences se multiplièrent¹¹. Il est sûr que beaucoup d'entre elles sont demeurées ignorées. Des biographies

ont été consacrées à ceux qui, réunissant des compagnons, ont fondé des établissements et même suscité des congrégations nouvelles. Généralement ils quittent une institution qui ne comble pas leurs aspirations; ils s'essaient à une existence d'ermites; ils changent de site, mais leur réputation ou même leur prédication convainc d'autres moines, et même des laïcs de les rejoindre; force est alors d'organiser une communauté, d'adopter un statut qui ne peut être que la règle de saint Benoît comprise de la façon la plus stricte et complétée par des coutumes souvent élaborées après la disparition du fondateur.

Saint Gérard prend rang parmi les initiateurs de ce que l'on considère comme un "nouveau monachisme", bien qu'il soit un retour aux origines. Il faut bien reconnaître que les histoires de l'Église médiévale ne mettent guère en valeur saint Gérard. Dom Knowles qui, dans le second volume de la *Nouvelle Histoire de l'Église*¹², décerne la qualité d'"ère monastique" aux six cents ans qui séparent la mort de saint Benoît (vers 548) de celle de saint Bernard (1154) ne cite pas saint Gérard et La Sauve Majeure. Marcel Pacaut, évoquant les orientations neuves de la vie religieuse qui s'éloignent du modèle clunisien, ne les signale pas davantage. Michel Parisse, retraçant "les renouvellements de la vie régulière (vers 1050-vers 1120)", se borne à placer La Sauve Majeure dans une énumération de fondations¹³. En revanche, tout captivé qu'il ait été par la réforme au sommet, Augustin Fliche rapportait en treize lignes dans le tome 8 de *l'Histoire de l'Église* la fondation de La Sauve Majeure à côté de celle de Grandmont par saint Etienne de Muret.

Bien que les deux versions de la Vita n'aient été composées que vers 1140 et 1190, l'itinéraire de Gérard est facile à reconstituer¹⁴. D'une famille picarde importante du comté de Corbie, il est confié comme oblat à la célèbre abbaye¹⁵. Il en devient le cellerier. Il accompagne son abbé à Rome en 1050, rejoint au Monte Gargano le pape Léon IX qui l'ordonne prêtre. Il restaure les bâtiments de Corbie. Il obtient la guérison de ses maux de tête par l'intermédiaire de saint Adalard, qui avait jadis illustré son monastère. En 1073, il fait le pèlerinage de Terre Sainte. Il a cinquante ans lorsque les moines de Saint-Vincent de Laon le réclament comme abbé après la mort de son frère. Il entreprend de réformer cette communauté, mais cinq années d'efforts demeurent vaines. L'évêque de Soissons veut le placer à la tête de l'abbaye de Saint-Médard. Une intervention royale l'écarte. Il semble former alors le projet de fonder un nouvel établissement. Il consulte un reclus qui lui confie cinq chevaliers, avides de quitter le monde pour faire pénitence. Deux moines de Saint-Vincent se joignent à la petite troupe qui paraît chercher sa vocation en visitant de célèbres sanctuaires, Saint-Denis, Sainte-Croix d'Orléans, Saint-Martin de Tours. Ils songent à atteindre Saint-Jacques de Compostelle. Mais à Poitiers, ils rencontrent le comte Guillaume VIII, duc d'Aquitaine; celui-ci leur suggère de fonder un monastère dans un vaste alleu de la région d'Entre-Deux-Mers; un petit oratoire y avait été construit qui était investi par les ronces, les buissons et les arbres¹⁶. Gérard accepta et il prit possession de son domaine en friche le 28 octobre 1079. Un an plus tard, au concile de Bordeaux, le duc annonça que le nou-

vel établissement, affranchi de tout pouvoir laïc, aurait les prérogatives d'un comté. La première pierre fut posée le 11 mai 1081. Le monastère fut dédié à la Vierge et aux saints Simon et Jude. Gérard adopta naturellement la règle originale de saint Benoît; elle fut complétée par des constitutions dont le texte complet est perdu.

La fondation de La Sauve Majeure fut rapidement connue, peut-être grâce à des prédications de Gérard; elle suscita des donations abondantes, la remise de plusieurs paroisses et surtout de nouveaux établissements aussi loin qu'en Hainaut (Broqueroie en 1082) et en Angleterre (Barwell dans le diocèse de Lincoln en 1089) et d'autre part dans les pays de la Garonne¹¹. Gérard put réunir le 28 octobre 1094 un premier chapitre général où une dizaine de maisons étaient représentées. Influencé peut-être par les chevaliers qui l'avaient accompagné, il institua un ordre de chevalerie destiné à entrer dans la lutte contre les Maures d'Espagne; des moines étaient prévus comme aumôniers. Il mourut le 5 avril 1095: il devait avoir 70 ans.

L'histoire de Gérard de Corbie et des débuts de La Sauve Majeure suscite des comparaisons avec d'autres initiatives de l'époque. Le personnage n'a pas mené la vie d'un ermite mais plutôt celle d'un pèlerin, toujours en compagnie. Il a cherché à être un bon moine et Corbie lui a convenu jusqu'au jour où, incapable de rénover l'existence monastique à Laon, il résigna sa charge abbatiale comme l'avait

fait un peu auparavant Robert, abbé de Saint-Michel de Tonnerre, qui se retira avec d'autres moines à Molesme avant de se transporter à Cîteaux. Il n'hésite pas entre la vie en communauté et celle des ermites comme le fait Bernard de Tiron. Il reste fidèle à sa profession monastique, mais il veut la pratiquer dans le véritable esprit de saint Benoît, différent d'un Bruno de Cologne qui avait occupé de hautes fonctions dans l'Église de Reims avant de fuir le siècle et de monter dans les montagnes de la Chartreuse. Il est encore moins proche d'un Robert d'Arbrissel. Il accepte les donations de terres et même d'églises; ses moines ont certes défriché, mais ils ont vite vécu des revenus de leurs domaines. Son oeuvre dégage une saine saveur de retour à l'ancienne tradition bénédictine.

Chronologiquement, il est bon de rappeler que saint Gérard a connu Léon IX qui cherchait la rénovation de l'Église sans rompre avec l'empereur, qu'il a fondé La Sauve Majeure au moment où Grégoire VII s'opposait à Henri IV et qu'il est mort l'année où Urbain II a prêché la croisade. Hugues de Semur portait alors l'ordre de Cluny à son apogée. L'apparition de La Sauve Majeure se place après celle de La Chaise-Dieu par Robert de Turlande en 1043, un an après celle de Grandmont par Etienne de Muret, mais avant Fontgombault (1080) et la Grande Chartreuse (1084), à plus forte raison avant Cîteaux et Fontevraud.

NOTES

1) Jacques PAUL, *L'église et la culture en Occident (IX^e-XIII^e siècles)*, Paris, 1986, 2 vol.

2) Marcel PACAUT, *L'ordre de Cluny (960-1789)*, Paris, 1986.

3) La réussite de Cluny éclipsa, sans les faire oublier les mouvements de réforme nés au X^e siècle, en Flandre avec Gérard de Brogue, en Normandie avec Méruard, en Lotharinge avec Jean de Mandières. Il convient de noter que Fleury-sur-Loire fut réformée en 931 par Odon, abbé de Cluny et que Guillaume de Volpiano "réformateur professionnel" (J. Paul) qui avait le gouvernement d'une quarantaine de monastères à sa mort en 1051, avait été choisi par l'abbé de Cluny, Maieul, sollicité d'envoyer quelques uns de ses moines pour réformer Saint-Benoigne de Dijon. Dans la *Regularis canonica anglieque nationis monachorum institutionumque* élaborée en 970, sous l'inspiration de Dunstan, on a pu déceler, entre autres, une influence des coutumes clunisiennes de 954 transmise par Fleury.

4) Texte original et traduction française dans H. X. ARQUILLIÈRE, *Saint Grégoire VII*, Paris, 1934, p.130-132.

5) Dans *Heures de monde*, dir. E. CAVAINAC, t.VII 2.

6) La première édition est de 1940.

7) Le débat est résumé par M. PACAUT, *L'ordre de Cluny*, p.178-91.

8) Outre les histoires générales du christianisme, il convient de citer les Actes des colloques de La Mendola, *L'eremitisme in occidentalitate nei secoli XI et XII*, Milan, 1965 et *Il monacismo e la riforma ecclesiastica (1049-1122)*, Milan, 1971.

9) *Le Moyen Âge*, Paris, 1968, p.141-156 et 228-241, dans *Histoire de la France religieuse*, Paris, 1968, t.1. A. VAUCHEZ cite Robert d'Arbrissel, Etienne de Muret et saint Bruno, p.349-352.

10) Dans *Apogée de la papauté et expansion de la chrétienté (Histoire de chrétienté)*, t.5, p.144. Au colloque de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, publié dans les *Cahiers d'histoire*, Lyon, 1975, des communications sont consacrées aux Chartreux, aux Cisterciens et à Fontevraud.

11) Notices "Géraldo (Fr.Gerauld)" par Ph. ROUILLARD dans *Bibliotheca sanctorum* (Istituto Giovanni XXIII della Pontificia Università Lateranense), t.VI, 1965, col.172-174 et "Gérald de Corbie" par R. AUBERT dans *Chrétiens d'histoire et de géographie médiévales*, t.20, 1984, col.795-796. Les deux Vitas figurent dans *Analista sanctorum*, VI-2 p.877 sq. et dans PL., CXLVII, p.1023-1046.

12) G.M. OURY, "Gérald de Corbie avant son arrivée à La Sauve Majeure" dans *Revue Bénédictine*, t.XC, 1980, p.306-314.

13) A. MASSON, "La Sauve Majeure", dans *Congrès archéologique de France*, CII, Bordeaux-Bayonne, 1939, p.216-232.

14) Ch. HIGOUNET, *Histoire de Bordeaux*, t. II, Bordeaux, 1963, p.130-132.

Syndicat Viticole de l'Entre-deux-Mers



Photo F. Laffitte - Cézanne en Entre-deux-Mers

Le 1er août de l'An de Grâce 1995, le Syndicat Viticole de l'Entre-deux-Mers a posé ses pénates dans l'enceinte de l'abbaye de La Sauve Majeure avec la bénédiction des Monuments Historiques.

Deux pièces, l'ancienne école du village dont les porte-fenêtres donnent sur l'admirable terrasse plantée de platanes plusieurs fois centenaires. A droite l'œil embrasse les vieux toits de tuile du quartier originel de La Sauve, s'accroche au chevet de l'église Saint Pierre. A gauche s'ouvre la perspective de la nef de l'abbatiale.

Dès le printemps l'appellation avait fait l'acquisition de l'ancienne grange dîmière située à l'autre extrémité et à l'extérieur du site. Un bâtiment dont l'origine remonte au moins au XIV^{ème} siècle. Il deviendra un lieu d'accueil, de rencontres, de réunions, d'expositions.

Et un vignoble sera replanté dans l'enceinte de l'abbaye.

Cette présence est d'abord le symbole de la continuité retrouvée entre les viticulteurs d'aujourd'hui, dont le vin porte le nom de la région, et les moines de La Sauve défricheurs et vigneron, dont ils sont les héritiers naturels.

C'est aussi, surtout, la marque d'une volonté : celle de refaire de La Sauve Majeure le haut-lieu de l'Entre-deux-Mers, témoin et phare d'une culture, d'une civilisation dont la vigne demeure le principal sinon le seul support économique.